

Contrat de plan Etat-Région Nouvelle-Aquitaine

TERRITOIRE : Pays de Béarn

INTITULE DU PROJET :

Démarche territoriale de promotion, de développement et d'aménagement du Pays de Béarn 2022-2027

Axe 4.7. : Approches territoriales

Pays de Béarn

1- ACTEURS DU PROJET

Maîtrise d'ouvrage : Pays de Béarn

Contact direction : Gautier LAGALAYE

Téléphone : 05 59 11 50 56 / 06 86 54 19 67

Courriel : g.lagalaye@pays-de-bearn.fr

Contexte et constats :

Avec près de 380 000 habitants, le territoire béarnais s'organise autour de l'aire urbaine de Pau qui réunit près des deux tiers de la population totale. Sa géographie lie entre eux des espaces urbains, périurbains, industriels ou ruraux, des espaces de plaine, de coteaux ou de montagne, qui induisent une importante diversité d'enjeux d'aménagement et développement local pour un même bassin de vie.

Voisin du Pays Basque français, de l'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, des pays du Sud des Landes, le Béarn se situe au cœur d'un ensemble inter-régional de plus d'un million d'habitants dénommé « les Pays de l'Adour ». A une échelle plus large enfin, le Béarn jouit d'un positionnement géographique stratégique à quasi équidistance de quatre métropoles européennes (Bordeaux, Toulouse, Saragosse et Bilbao).

Outre ce positionnement géographique, le territoire du Béarn se caractérise d'une part par une identité - d'abord culturelle - singulière et, d'autre part, par une dynamique socio-économique, technologique, de recherche et d'innovation qui le connecte aux échelles régionale, nationale et européenne.

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn a été créé au printemps 2018 et fédère désormais les huit intercommunalités béarnaises. Le Département des Pyrénées-Atlantiques en est membre. L'association du Montanerès réunissant des Communes béarnaises de la Communauté de communes Adour-Madiran s'est constituée pour participer des travaux. Né dans un contexte global de métropolisation, le Pays de Béarn fait renaître un périmètre vieux de mille ans – historique, culturel, politique - en associant à la fois les représentants publics et privés par son Conseil de développement notamment.

Le projet du Pays de Béarn n'est pas de générer une métropolisation du territoire à tous crins mais plutôt de s'inscrire subtilement dans ce processus de développement. La voie de la coopération a permis l'installation d'une gouvernance territoriale (et non d'un gouvernement local) à son échelle. En permettant une libre association de ses membres, en favorisant la mise en réseau autour d'une identité commune, le Pays de Béarn vise l'émergence d'un territoire de projets singulier.

Par l'émergence puis la conduite d'actions communes, le Pays de Béarn ouvre une nouvelle ère de son développement l'invitant par ailleurs au dialogue et aux échanges avec ses territoires voisins, y compris aragonais et navarrais. Il est ainsi le premier pôle métropolitain frontalier France-Espagne.

Les objectifs

L'activité du Pays de Béarn relève principalement de l'animation et de la coopération territoriales. Elle est structurée autour de trois axes à partir desquels ses membres lui délèguent des actions territoriales et transversales (une dizaine de champs d'intervention), fondées sur ses singularités :

1. **Promouvoir**, actions en faveur de la promotion territoriale et la communication, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'identité culturelle et de la valorisation patrimoniale ;
2. **Développer**, actions en faveur de l'industrie, de l'innovation technologique, de l'économie touristique et de montagne, de l'économie rurale et agricole ;
3. **Anticiper**, actions en faveur des transitions écologique et énergétique, de l'aménagement et de la prospective, des mobilités et de l'accessibilité du territoire.

Pour coordonner ces coopérations à la fois internes et externes, l'enjeu d'animation territoriale est d'ampleur. Le Pays de Béarn agit en ce sens à la fois pour le compte de ses membres et pour son Conseil de développement.

Son ingénierie peut également constituer un facilitateur pour la territorialisation des politiques publiques de rang supérieur, celles de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État prioritairement.

Pour la période 2022-2027, l'ensemble des actions proposées au titre de l'approche territoriale « Pays de Béarn » du CPER de Nouvelle-Aquitaine est évalué à **8M€ de coût global**.

*A noter : l'aboutissement des études préalables relatives au projet de **Mémorial du camp de Gurs** (calibrage du coût d'opération notamment) induiront une nécessaire **revoyure du programme d'investissement**.*

Le programme d'actions prévisionnel 2022-2027

Un arrêté préfectoral du 18 janvier 2018 a acté la création du pôle métropolitain du Pays de Béarn, issu de la volonté unanime de ses membres de constituer un espace territorial de réflexion pertinent. Cet espace de coopération fédère aujourd'hui :

- la Communauté d'Agglomération et Pau Béarn Pyrénées (165 637 hab.)
- la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (55 001 hab.)
- la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn (35 185 hab.)
- la Communauté de Communes du Haut-Béarn (33 333 hab.)
- la Communauté de Communes du Pays de Nay (29 819 hab.)
- la Communauté de Communes des Luys en Béarn (29 361 hab.)
- la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (17 976 hab.)
- la Communauté de Communes la Vallée d'Ossau (9 874 hab.)
- l'association du Montanérès
- le Département des Pyrénées-Atlantiques

Forts de leur souhait de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, les membres délibèrent de manière concordante, ou selon un choix « à la carte », en vue de déléguer au Pays de Béarn la conduite d'actions. Celles-ci s'articulent autour de trois axes prioritaires : promouvoir, développer, anticiper.

Les travaux conduits par le Pays de Béarn depuis sa création ont permis de bâtir puis de préciser son programme d'actions prévisionnel pour les années qui viennent.

C'est sur l'ensemble de ce programme d'actions qu'il est proposé de fonder le « volet territorial Pays de Béarn » du CPER.

AXE 1 : PROMOUVOIR

La Charte de fondation du Pays de Béarn fait de son identité territoriale le socle de la coopération entre les intercommunalités qui le composent. Ainsi, la promotion de l'identité territoriale est clairement affirmée comme une priorité, au cœur de l'activité du Pays de Béarn. Une démarche globale de promotion territoriale sur les champs de l'image, de la représentation, de la communication ou encore du patrimoine linguistique et culturel a ainsi été déléguée au Pays de Béarn.

1.1. Promotion territoriale et communication

- **Descriptif des actions projetées : élaboration d'une marque territoriale à l'échelle du Béarn et mise en œuvre du plan de communication**

Le Pays de Béarn s'est engagé, par délibération du 4 mars 2019, dans une démarche de promotion territoriale ambitieuse pour contribuer à l'affirmation, la défense et la communication de son identité. Dans ce cadre, le Conseil de développement a été saisi par décision du 3 juin 2020 pour apporter la contribution de la société civile.

A la suite des travaux réalisés pour bâtir le portrait singulier du Béarn, le Conseil de développement a rendu un avis argumenté sur le positionnement du Béarn et a proposé la création d'une marque territoriale unique pour en augmenter la visibilité et l'attractivité.

Faisant le constat d'un Béarn performant mais insuffisamment connu, le Conseil de développement propose aux élus du Pays de Béarn de s'engager activement dans la mobilisation des forces vives de la société civile au service d'une démarche d'envergure, et qui implique, pour créer la marque du Béarn. C'est l'objectif commun auquel le Conseil de développement propose de concourir aux côtés du Pays de Béarn.

Une marque territoriale est créée par une collectivité territoriale à des fins de marketing territorial. Elle traduit la volonté de construire et de rendre perceptible une identité cohérente, regroupant sous une appellation unique tous les atouts de l'offre territoriale à destination de ses publics cibles à savoir les investisseurs, les habitants et les visiteurs. Elle s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale d'attractivité, d'accueil et de développement.

Dans sa mise en œuvre, la création d'une marque pour le Béarn répondra à deux objectifs :

- Améliorer la perception que les habitants et acteurs locaux ont du territoire en renforçant l'identité et la

fierté d'appartenance ;

- Ancrer une nouvelle image bénéfique servant une démarche d'attractivité vis-à-vis de l'extérieur.

Au-delà d'une seule stratégie de promotion, cela présuppose une conception projetée de ce que le Béarn est et a à offrir, construite avec et par toutes ses forces vives, publiques et privées. Elle résume et exprime une ambition qui permet aux acteurs du territoire de la porter à l'unisson. Il s'agira donc de définir finement les atouts et les potentialités qui éclairent l'ADN du Béarn pour déterminer un positionnement unique, ainsi que sa chaîne de valeurs distinctives. Ce socle permettra de faire émerger une marque commune sous laquelle pourront être valorisés tous les éléments du territoire.

Concrètement, une marque peut s'incarner dans une identité visuelle partagée, dont la déclinaison par secteurs d'activités permet d'adapter les outils et les propos à des cibles très spécifiques. Un logo, ou une signature, en sont les expressions les plus courantes. Mais ce signe distinctif ne peut plus être uniquement visuel, devant la multiplication de ces marques. Il faut aller plus loin et associer le fond et la forme. Il s'agira donc de construire un système complet convaincant en construisant un argumentaire et un code de marque pour sa mise en œuvre. La marque va donc permettre, à condition d'y faire adhérer tous les acteurs, d'unifier la communication autour d'un même code graphique et d'une même posture, apportant plus de cohérence et de visibilité au Béarn et d'améliorer la valeur perçue du territoire face à ses concurrents.

En effet, s'engager dans cette voie relève d'une démarche complexe de mobilisation puis d'appropriation, afin que la marque soit revendiquée et utilisée par le maximum d'acteurs de l'écosystème local.

Une des clés principales de la réussite d'une telle démarche est donc la capacité à mobiliser les différents acteurs locaux qui vont en être d'abord les contributeurs, puis les ambassadeurs. Dans ce cadre, le Conseil de développement pourra opportunément jouer un rôle moteur d'animation des réseaux des différents acteurs, entreprises et habitants notamment. Car c'est la dimension participative qui fait la force d'une marque.

Il convient donc de solliciter des expertises externes, de la définition du positionnement opportun pour mieux exister vis-à-vis de l'extérieur à l'appropriation de la démarche et donc, l'établissement d'une marque efficace parce que partagée et identifiée.

Faisant le constat d'un Béarn performant mais insuffisamment connu, le Pays de Béarn souhaite s'engager dans une politique solide de marketing territorial pour renforcer l'attractivité (économique et résidentielle) et la compétitivité du Béarn, en impliquant toutes les forces vives du territoire afin de promouvoir un territoire attractif et dynamique, contribuant à renouveler son image de marque.

Cette action de promotion répond à un enjeu identifié de développement, sous-tendant une politique active d'accueil de nouvelles populations et de porteurs de projets. Une telle démarche s'inscrit sur du temps long dans sa mise en œuvre.

Cette ambition traduit la volonté de construire et de rendre perceptible une identité cohérente, regroupant sous une appellation unique tous les atouts de l'offre territoriale à destination de ses publics cibles à savoir les investisseurs, les habitants et les visiteurs.

Au-delà d'une seule stratégie de promotion, une démarche de marketing est une conception projetée de ce que le Béarn est et a à offrir, construite avec et par toutes ses forces vives, publiques et privées : elle résume et exprime une ambition qui permet aux acteurs du territoire de la porter à l'unisson.

Il s'agira donc de définir finement les atouts et les potentialités qui éclairent l'ADN du Béarn pour déterminer un positionnement unique, ainsi que sa chaîne de valeurs distinctives. Ce socle permettra de faire émerger une marque commune sous laquelle pourront être valorisés tous les éléments du territoire.

- 2022 : Concertation et diagnostic en vue de la définition d'un positionnement partagé pour le Béarn à partir des conclusions du Portrait singulier réalisé en 2021, associant tous les acteurs dans sa méthodologie : élus, société civile et acteurs économiques ;
- 2023 : Création de la marque unique du Béarn et de sa stratégie de marketing territorial, notamment la déclinaison en segments thématiques (attractivité économique, résidentielle et destination touristique) ;
Déclinaison et formalisation du code de marque : identité graphique, ligne éditoriale, visuels photographiques et vidéos.

1.2. Enseignement supérieur et recherche

- **Descriptif des actions projetées : élaboration du schéma local de l'enseignement supérieur et de l'innovation et études d'opportunité pour l'élargissement du spectre des formations**

Avec plus de 12 700 étudiants sur son territoire représentant près de 3,4% de la population, le Béarn se positionne comme un des principaux pôles d'enseignement supérieur et de recherche de la Nouvelle-Aquitaine.

Le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est déterminant pour accompagner la mutation économique et l'attractivité du territoire qui bénéficie d'ores et déjà de nombreux atouts sur lesquels il est nécessaire désormais de capitaliser. En effet, les Pays de l'Adour sont un des premiers territoires français hors Ile de France qui se caractérise par la présence de nombreux centres de recherche et développement.

Une première analyse a pu mettre en évidence les éléments territoriaux caractéristiques. Des atouts forts, différenciants par la présence de grands comptes (recherches et développements privés) avec une forte valeur ajoutée, de technopoles, de plateformes de transfert technologique (Université de Pau et des Pays de L'Adour (UPPA) Tech, centre de ressources et de transfert de technologies METALLICADOUR, Centre Technologique Nouvelle Aquitaine des Composites et des Matériaux Avancés (CANOE), etc.), par un tissu économique des Petites et Moyennes Entreprises dynamique et investit, la reconnaissance internationale (Initiatives Science / Innovation / Territoires / Economie (I-SITE)) de l'université, la labellisation "Territoire d'industrie" et enfin un cadre de vie attractif.

Malgré cela, les tendances démographiques préoccupantes (démographie atone chez les 18 / 30ans couplée à un vieillissement de la population), l'offre de formations qui reste à compléter au regard de la vie économique du territoire notamment dans les domaines de la santé, l'agro-alimentaire, le développement culturel, l'aéronautique de demain, la transition climatique, etc. et l'absence d'ambition et de stratégie partagées font craindre une perte d'attractivité et par conséquent de développement.

Aujourd'hui, le contexte de transitions numérique, énergétique, environnementale, sociétale, sanitaire, alimentaire, etc., la métropolisation et l'ouverture nécessaire du territoire à l'international nécessitent au tissu économique et au territoire d'évoluer rapidement pour demeurer compétitif, attractif et renvoie ainsi à la nécessité du territoire de porter une ambition partagée à l'échelle du Béarn.

Aussi, dans la continuité de l'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (SRESRI) qui a été adopté par la Commission Permanente Régionale le 26 mars 2018, il paraît comme indispensable d'élaborer un schéma local à l'échelle du Pays de Béarn qui aura vocation à donner un cadre territorial où les parties prenantes sont nombreuses.

Ce schéma a pour objectif de fixer un cadre stratégique et de permettre à l'ensemble des acteurs locaux fédérés autour de ce projet de porter d'une seule voix, plusieurs ambitions du territoire en la matière :

- Consolider, structurer et développer une offre de formation attractive favorisant l'accès à l'enseignement supérieur pour tous et répondant aux besoins des filières économiques stratégiques du territoire (hydrogène, santé, agro-alimentaire, etc.) et en lien avec la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisés (GPECT) portée dans le cadre du Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes,
- Initier et accompagner les dynamiques en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat en s'appuyant sur l'offre de services des technopôles,
- Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire,
- Intensifier la vie étudiante en répondant aux besoins des étudiants dans tous les domaines (logement, transport, restauration, culture, loisirs, sport, etc.).

Lors du comité de pilotage « Enseignement supérieur, recherche et innovation » qui s'est tenu le 22 février 2021, une première feuille de route a pu d'ores et déjà être partagée visant à débiter dès 2021 les actions suivantes :

1. Etat des lieux et diagnostic de l'enseignement supérieur de la recherche et innovation en Béarn
2. Développer une plateforme technologique instrumentale de haut niveau en favorisant sa mise en réseau
3. Favoriser la convergence des technopôles du Béarn avec les structures de recherche
4. Conforter la culture entrepreneuriale des chercheurs et des étudiants
5. Elargir le spectre des formations (santé, agroalimentaire, numérique, etc.)
6. Aboutir le schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et innovation

1.3. Identité culturelle et valorisation patrimoniale

- **Descriptif des actions projetées : mise en œuvre du programme d'actions en faveur de la valorisation de l'identité culturelle du Béarn (dont langue et culture)**

Dans un contexte d'uniformisation des modes de développement, le retour au local – dont la réaffirmation des identités culturelles régionales - est un corollaire de plus en plus constaté socialement, politiquement comme économiquement.

En Béarn, la culture locale est forte, les atouts nombreux, ainsi que le nombre d'acteurs qui s'intéressent à ce sujet.

Sur le plan socio-linguistique, une étude réalisée par le Département en 2018 met en avant que « 14% des habitants du Béarn déclarent parler sans difficulté ou suffisamment le béarnais pour tenir une conversation simple », contre 12% en 2008. En Béarn, près de 3000 enfants et adolescents apprennent cette langue à l'école publique, privée ou associative. Ils ont besoin de comprendre pourquoi ils pratiquent cette langue, de l'entendre et de la lire, au-delà de la sphère scolaire.

Partant de ces constats, les intercommunalités du Pôle métropolitain Pays de Béarn ont considéré que la politique culturelle et linguistique constituait un domaine d'action publique qu'il convenait d'aborder de manière concertée, notamment par « la défense et la promotion du Béarnais, avec son caractère propre dans l'ensemble gascon et plus largement occitan ».

Pour ce faire, le Pays de Béarn s'est fixé l'objectif de construire, d'engager et de conduire un programme d'actions visant à connaître, reconnaître et faire connaître l'identité, d'abord culturelle, du Béarn à des fins d'ouverture – d'accueil, de coopération et de rayonnement – du territoire.

En ce sens, le rôle du Pays de Béarn est de :

- Contribuer ou de porter des actions communes au sein du réseau des intercommunalités qu'il constitue et de coordonner la prise en compte de la culture béarnaise dans différentes politiques publiques ;
- Accompagner les acteurs culturels et économiques - dont l'activité s'inscrit dans une logique de valorisation de l'identité du Béarn à son échelle, voire au-delà - dans leurs activités, leurs coopérations et leurs développements ;
- Se positionner comme structure référente vis-à-vis de l'ensemble des autres institutions publiques impliquées (Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Région Nouvelle Aquitaine, Établissement public interrégional de coopération culturelle Cirdoc-Inoc, Office Public de la Langue Occitane notamment).

Le programme d'actions commun aux intercommunalités du Pays de Béarn en cours de finalisation vise à :

- Faire émerger - soutenir les projets et initiatives de diffusion et de sensibilisation de la langue et la culture béarnaises dans les politiques publiques des intercommunalités et du Pays de Béarn (ex. : programme d'animation sur la culture et la langue dans le réseau d'établissements de lecture publique, ou des établissements d'accueil des personnes âgées, supports de présentation de la langue et de la culture en direction des visiteurs du territoire
- Faire connaître la langue par le territoire, en déployant notamment une signalétique sonore et visuelle sur et dans les lieux, sites, éléments patrimoniaux et équipements publics du territoire ;
- Faire émerger - soutenir les projets et initiatives de coopération territoriale menés à différentes échelles (interrégionales ou communautaires) visant à faire connaître et valoriser l'identité culturelle du Béarn.

AXE 2 : DEVELOPPER

La sensibilité citoyenne en matière de qualité de l'alimentation, la demande sociétale grandissante pour de nouveaux systèmes économiques, sociaux et environnementaux, les défis du monde agricole, la nécessité d'adaptation aux changements climatiques, en matière d'économie touristique par exemple, font du Pays de Béarn un espace opportun pour l'élaboration d'une stratégie partagée en ces domaines. Lui sont donc déléguées des actions liées à la mise en place de ces stratégies.

En matière de stratégie économique, la coopération des intercommunalités du Béarn s'exerce également dans le cadre de dispositifs nationaux tel « Territoires d'industrie », pour lequel le Pays de Béarn a été structure candidate aux côtés de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la Communauté de communes de la Haute-Bigorre (65). C'est dans le contexte de ce dispositif qu'a été engagée une animation considérable du réseau d'acteurs public et privé en matière de développement industriel notamment.

2.1. Développement industriel et marketing économique

➤ Descriptif des actions projetées en matière de développement industriel et marketing économique

L'Etat a annoncé vouloir faire de la reconquête des territoires d'industrie une priorité dès 2019. Pour soutenir ces territoires, une nouvelle approche, au plus près de la géographie industrielle et de la réalité institutionnelle, a été proposée. Celle-ci a permis d'identifier plus d'une centaine de « territoires d'industrie », répartis dans toute la France,

dont la grande majorité se situent en dehors des métropoles. Ce sont des territoires présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs sont mobilisés pour le développement de l'industrie. Ces territoires bénéficient d'un engagement spécifique de l'Etat, qui mobilise un éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires.

Le dispositif repose sur :

- un principe de gestion décentralisée. Le pilotage et l'animation des "Territoires d'industrie" associent les élus locaux, l'industrie, les conseils régionaux et l'Etat ;
- un principe de concentration des moyens financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains. Ces financements sont déclinés sous 18 mesures pour répondre à quatre besoins des "Territoires d'industrie" : recruter, innover, attirer et simplifier.

Le dispositif interpellant potentiellement l'ensemble des intercommunalités du Béarn ainsi que l'ensemble des porteurs de projet industriels du territoire, et eu égard à la charte fondatrice du pôle métropolitain faisant de la « stratégie économique [...] au service du Béarn tout entier » un domaine d'action publique du Pays de Béarn, il a paru opportun que celui-ci porte une candidature béarnaise commune aux côtés des intercommunalités voisines du « territoire d'industrie » défini.

Par délibération du 18 mars 2019, le Pays de Béarn s'est porté candidat au dispositif national « Territoires d'Industrie » aux côtés de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées et de la Communauté de Communes de Haute-Bigorre.

Depuis la démarche a permis une structuration du réseau d'acteurs, le déploiement d'outils de coopération dédiés auprès et pour les industriels, la structuration d'une stratégie « Pyrénées hydrogène », l'amorce d'actions spécifiques de marketing économique ou encore l'enclenchement d'une démarche de gestion prévisionnel emplois-compétences (cf. point suivant).

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le premier contrat prendra fin en juillet 2022. Quoi qu'il adienne du dispositif, le Pays de Béarn entend poursuivre et amplifier l'ensemble des actions engagées dans ce domaine autour des trois enjeux prédéfinis mais qui pourront être précisés après évaluation du premier contrat 2019-2022 :

- Accroître l'attractivité et encourager les partenariats : promouvoir des actions de marketing territorial, faciliter la mobilité (verte) des personnes et des marchandises, revaloriser les friches industrielles.
- Encourager l'innovation : activités liées à la transition énergétique qui permettent d'œuvrer en faveur des PCAET, création d'outils de transfert technologique et de mise en synergie.
- Consolider le capital humain, attirer, former, recruter : améliorer la gestion territoriale des emplois et des compétences, renforcer les liens entre pôles universitaires et monde industriel, mettre en place des dispositifs d'accompagnement accessibles, simples et efficaces.

Afin de permettre un suivi optimal du dispositif et de répondre aux enjeux précédents, une ingénierie spécifique y est dédiée pour l'ensemble du périmètre du contrat. Plusieurs expertises externes et prestations de communication sont et seront régulièrement mobilisées.

➤ **Actions relatives à la démarche de gestion prévisionnelle emplois-compétences territoriale**

Dans le cadre du contrat d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, signé le 15 juillet 2019, il a été décidé d'engager une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) à l'échelle du périmètre de Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes.

En 2021, le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn a mené un diagnostic soutenu financièrement par l'État, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, et les autres intercommunalités signataires du contrat d'industrie. Cette étude a permis d'établir un plan "compétences et emplois du futur dans l'industrie".

Suite à cela, les partenaires de la GPECT - Etat, Régions, Pôle emploi, mission locale, Conseils en Evolution Professionnelle, branches professionnelles, entreprises - ont décidé de poursuivre la démarche par la mise en œuvre opérationnelle d'un plan d'actions décliné autour de quatre grands chantiers :

- **L'ingénierie de projet** permettant la mise en synergie de tous les acteurs du territoire autour de la question de l'emploi et des compétences. En effet, la coopération de tous les acteurs pré-identifiés dans

l'étude et les nouveaux à venir va nécessiter une coordination importante. A noter que la démarche de GPECT a impliqué d'ores et déjà près de 80 acteurs sur le territoire.

- Le volet **animation** se distingue en deux approches. Une première à une échelle macro sur l'ensemble du Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes permettant de répondre à des problématiques collectives et transversales (par filière, par public cible, etc.) et la seconde à une échelle micro, au travers de la constitution d'un fonds territorial mutualisé qui doit permettre de répondre à des enjeux et des problématiques plus locales.
- L'étude menée sur la GPECT enseigne que beaucoup d'entreprises ont des difficultés de recrutement. La défaillance de l'**attractivité** en est l'une des raisons les plus évoquées. Des actions à l'exogène seront menées en partenariat avec les entreprises vers Paris et les métropoles de Bordeaux et Toulouse pour favoriser le recrutement de talents.
- La mise en place d'un **observatoire de l'emploi et des compétences** au service de l'ensemble des partenaires de la démarche GPECT.

Une animation dédiée du Pays de Béarn a été structurée au bénéfice de l'ensemble du partenariat mobilisé. Plusieurs expertises externes et prestations de communication sont et seront régulièrement mobilisées.

2.2. Économie touristique et de montagne

➤ Développement d'outils communs au Béarn d'information et de communication touristique

Le périmètre du Béarn fait sens dans sa globalité pour les visiteurs. C'est la complémentarité des offres et des propositions qui permet de rallonger la durée des séjours. Au quotidien et dans la pratique des équipes d'accueil et de conseil en séjour, c'est ce périmètre qui paraît pertinent pour renseigner les clients.

Le Pays de Béarn, en animant le réseau des intercommunalités et des offices de tourisme liés depuis 2019, a permis d'asseoir un état d'esprit partagé :

- Envie et besoin de faire évoluer les pratiques, les postures et les mentalités qui divisent le territoire en entités distinctes.
- Création d'une culture commune : impulser une dynamique d'amélioration continue qui embarque à terme tous les acteurs de la filière.
- Penser Béarn pour le promouvoir ensemble et chacun.
- Penser le Béarn pour pouvoir agir localement de façon cohérente et coordonnée.
- Bien articuler les actions projetées avec le schéma départemental du tourisme en cours d'élaboration.

Le schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristiques en cours de finalisation vise trois objectifs ici déclinés. La priorisation du plan d'actions 2022-2027 reste à affiner.

Animer le réseau professionnel

Animer le réseau des Offices de tourisme : mieux se connaître pour mieux faire connaître l'offre Béarn

- Faire des éductours pour s'immerger en fonction des clientèles ;
- Créer un roadbook numérique qui permette à chaque conseiller en séjour et d'accueil de renseigner sur la totalité de l'offre en Béarn ;
- Mise en place d'un dispositif d'accueil mobile à l'échelle du Pays de Béarn : avec un pool de saisonniers mutualisés pour aller chercher les visiteurs là où ils sont ;
- Collaborer avec les OT frontaliers : permet de répartir une offre parfois manquante (hébergement de groupe), de créer des outils communs (carte) ou de développer des projets.

Animer la filière touristique du Béarn

- Créer des temps forts fédérateurs, sinon festifs, pour associer tous les acteurs et développer une culture commune ;
- Mutualiser les initiatives de formation/ sensibilisation des prestataires à l'échelle du Béarn (quand c'est pertinent) ou par filière/pratique ;
- Préciser les modalités de coopération avec l'AaDT pour rendre lisible la structuration des acteurs publics de la filière ;
- Organiser des éductours de présentation de la destination, en collaboration entre les OT et les prestataires, à destination d'organismes ou de représentants pertinents par rapport aux publics cibles (séniors, espagnols, familles avec enfants) ;

- Associer les acteurs de la filière au SADI.

Créer des outils communs

Pour les offices de tourisme, dans et hors les murs en lien avec la future marque territoriale Béarn :

- Définir une charte éditoriale commune ;
- Créer un outil commun qui pourrait trouver sa place dans chaque office. Une carte murale du Béarn commune à toutes les cibles : en format en XXL, avec une typographie et une charte dédiée, qui soit commune mais modulable (ajout ou suppression d'éléments via des magnets), qui soit utile à la fois pour les visiteurs et pour les conseillers en séjour ;
- Retrouver la même identité, les mêmes couleurs à l'échelle du Béarn dans tous les offices et structures touristiques : avoir un aménagement commun pour les locaux/le mobilier, avoir des tenues communes, séparer le front du back office, repenser la banque d'accueil, avoir des boutiques avec des produits identitaires ;
- Avoir une identité commune lors du hors les murs.

Pour générer des flux et améliorer l'information par rapport aux publics cibles prioritaires

- Créer une signalétique Béarn (entrées de territoire, grands sites, itinérances) ;
- Créer une application de séjour ou NFC/mobile à l'échelle du Béarn indiquant quotidiennement tous les événements à ne pas manquer ;
- Création d'un pass "bon plans" ou passeport famille à l'échelle du Béarn pour les visiteurs ;
- Créer une carte touristique du Béarn avec les aires naturelles dédiée aux camping-caristes : regrouper les infos et données des OT pour mieux orienter l'offre dédiée au public, cela permet également de répartir les flux et désengorger certains sites ;
- Créer une carte touristique du Béarn avec les activités à faire avec les enfants : en ciblant les enfants (et de fait touchant les grand-parents et les habitants pour les inspirer), cette carte pourrait être évolutive en fonction de la météo et des saisons. Pour cela il faudrait représenter les lieux par des magnets repositionnables. Dans un second temps, elle pourrait également être mise à disposition chez les prestas ;
- Mettre en place une stratégie de communication dédiée aux enfants : avec des informations affichées à hauteur d'enfant, des éléments de communication, des tables à colorier, des poiz Terra Aventura dédiés, des puzzles géants au sol attractifs ;
- Concevoir et diffuser des spots publicitaires pour les familles ;
- Promouvoir un site dédié aux espagnols (ou réinvestir Pirénéos-Pyrénées) ;
- Créer un support de communication dédié aux espagnols (brochure / fiche) avec des informations pratiques et touristiques ;
- Créer des brochures des activités/animations liées aux vacances scolaires.

Améliorer et créer de l'offre

Aménagements pour repenser et améliorer les offres de séjour

- Repenser les aires de camping-cars pour encourager la pratique touristique
- Améliorer le réseau des pistes cyclables pour répondre aux demandes, en développant des supports dédiés avec les niveaux de difficulté des différentes pistes, en travaillant en collaboration avec l'Aadt et le Département ;
- Créer des circuits courts pour orienter les camping-caristes dans le conseil éclairé afin de les encourager à rester et consommer sur le territoire ;
- Chez les prestataires : développer les aires de stationnement à la ferme, tourisme à la ferme ;
- Faire une étude des publics "nomades" pour mieux connaître la clientèle et adapter l'offre pour mieux répondre à leurs envies.

Accompagner les prestataires pour améliorer l'offre et la mise en tourisme

- Sensibiliser les prestataires sur le public espagnol prioritairement
- Développer des événements spéciaux pour les enfants
- Accompagner pour améliorer et/ou créer de l'offre touristique à destination des familles avec enfants
- Construire des offres dédiées pour les séniors en Béarn

➤ Etudes préalables au projet de Mémorial du camp de Gurs

La question de la valorisation du camp de Gurs a suscité plusieurs projets depuis près de 20 ans impliquant sur le fond différentes Collectivités (Département, Communautés de communes ou Mairie de Gurs).

En 2018, un Syndicat Mixte a été constitué pour la gestion du camp de Gurs. Il a lancé la réactualisation du projet proposé par le Mémorial de la Shoah.

Au regard de l'importance locale et de l'unicité du camp dans l'histoire de l'internement, ce projet de mémorial poursuit une ambition haute, tant du point de vue du fond que de la forme.

3ème centre de déportation de France, le nombre comme les personnalités et l'origine des internés lui confère une dimension transfrontalière *a minima*, sinon européenne. Il conserve une valeur commune d'un pan sombre de l'histoire et, à ce titre, devrait faire l'objet d'un traitement exemplaire. Cela est d'autant plus vrai que l'Allemagne pourrait être partie prenante en fonction du projet et de l'engagement des partenaires français. L'Espagne pourrait à ce titre être aussi sollicitée.

Les sources sont nombreuses et disponibles au Mémorial de la Shoah, sur la vie du camp d'une part, mais présentant aussi une importante collection d'œuvres d'art qui pourraient donner une tonalité unique à son traitement.

L'objectif de ce projet est de réaliser un mémorial dans une logique de centre d'interprétation. Ouvert à l'année, ce centre s'adresserait tant au jeune public scolaire qu'au grand public.

- Ouverture d'un site d'interprétation mémoriel comme un des éléments du maillage culturel des équipements structurants du Pays de Béarn ;
- Développement d'un programme d'actions de médiation à destination du public scolaire ;
- Développement d'une programmation scientifique et culturelle à destination du grand public ;
- Renforcement de l'offre de tourisme culturel mémoriel.

De rayonnement supra-régional et d'intérêt international, ce projet est notamment concerté avec l'ensemble des parties publiques concernées (Etats allemand, espagnol et français, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Pyrénées-Atlantiques).

Les études préalables sont engagées depuis 2021 et se poursuivront en 2022 et 2023 selon trois phases :

- Une phase de conception du projet scientifique et culturel pour établir clairement les modalités de présentation et de fonctionnement ;
- Une phase de conception architecturale des bâtiments et de la scénographie comme de l'aménagement du parcours extérieur sur l'ancienne emprise du camp ;
- Une phase d'analyse des modalités de gestion et d'exploitation du futur Mémorial.

Un comité de pilotage réunissant tous les partenaires institutionnels qui souhaitent contribuer à la mise en place du projet a été installé pour les conduire.

➤ Projet de Mémorial du camp de Gurs

Le camp de Gurs est le témoin d'une histoire commune du Béarn, au temps de la guerre civile d'Espagne puis aux heures sombres de l'Occupation. Sa place singulière dans l'histoire de l'internement en Europe lors de la Seconde Guerre Mondiale, dont il est le témoin, comme l'unicité de la qualité des nombreuses productions culturelles et artistiques par les internés anonymes ou célèbres, à l'image d'Hannah Arendt, confèrent à un projet de valorisation une ambition élevée.

La longue mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la reconnaissance du camp de Gurs témoigne de son intérêt majeur. A la libération du camp en 1944, succède une phase classique d'effacement mémoriel de l'histoire traumatique du lieu. A la fin des années 1970, à l'occasion du 40ème anniversaire de son ouverture, le réveil mémoriel porté par les réfugiés espagnols provoque une prise de conscience de la nécessité de transmettre son histoire ; ceci dans un contexte particulier d'absence de marques visibles, le camp ayant été détruit et remplacé par une forêt.

En réaction à cette construction de l'oubli, le tissu associatif se structure, les visites liées au développement du tourisme mémoriel se multiplient et, au tournant des années 2000, les pouvoirs publics s'engagent dans un projet de création de lieu de mémoire en aménageant un sentier d'interprétation et une exposition permanente modeste d'accueil sur le site. En 2017, la création du Syndicat Mixte de gestion du Camp de Gurs, réunissant tous les acteurs impliqués dans la vie du site, illustre la volonté commune des pouvoirs publics et de la société civile de collaborer pour mieux valoriser ce site.

Considérant leurs compétences dans le champ de l'économie touristique, la Communauté de communes du Béarn des Gaves, la Communauté de communes du Haut-Béarn et la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées se sont déjà entendues pour confier au Pays de Béarn la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'aboutissement d'un projet de construction d'un Mémorial du Camp de Gurs, dont l'ambition devra être à la hauteur de l'importance historique du lieu.

Pour permettre la bonne compréhension de cette histoire, le mémorial du camp de Gurs, équipement ambitieux et complémentaire à l'offre béarnaise en matière de tourisme culturel, comprendra un espace muséographique d'envergure. Il aura vocation à s'adresser au jeune public scolaire, aux visiteurs extérieurs, notamment dans le cadre du développement actuel du tourisme mémoriel, et aux habitants du Béarn. Il autorisera ainsi l'accueil des individuels comme de groupes, en proposant une programmation qui déclinera plusieurs types d'actions de médiation culturelle : visites guidées, ateliers pédagogiques, conférences, projections et rencontres. Une exposition permanente solide valorisera les nombreuses archives disponibles sur la vie du camp et sa mise en perspective historique dans le contexte régional de la fin des années 1930 à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. L'espace muséographique pourra par ailleurs accueillir des expositions temporaires participant à l'animation du lieu. Le futur Mémorial du camp de Gurs sera l'occasion d'une approche résolument moderne autour de questionnements et de problématiques qui nous sont contemporains. Enfin, les parcours extérieurs de visite bénéficieront d'une requalification, mobilisant tous les outils numériques pertinents autorisant une restitution fidèle des conditions de vie dans le camp comme les trajectoires humaines des internés, dans leur diversité.

Le propos de fond éclairera une partie méconnue de l'histoire du Béarn. Sa portée en revanche, relevant du devoir de mémoire, comme son inscription dans une trajectoire historique européenne, lui confère un rayonnement national et international qui dépassent largement les limites du site comme du territoire béarnais. Un tel équipement confortera le maillage touristique du Béarn et constituera un levier d'attractivité, notamment par son inscription dans le réseau international des lieux de mémoire.

L'association de tous les acteurs de la valorisation du camp de Gurs qui ont œuvré depuis la fin des années 1970 et la mobilisation de l'Université de Pau des Pays de l'Adour constituent par ailleurs une des conditions de réussite du projet. Le milieu associatif joue un rôle central dans la transmission de ces mémoires de l'internement. Le camp de Gurs a renfermé des profils très hétéroclites d'internés, impliquant une pluralité des mémoires du lieu liée à la diversité culturelle qui le caractérise. C'est notamment le cas de l'Amicale du camp de Gurs, Terres de luttés et de mémoires, la Fondation du Mémorial de la Shoah et de la section béarnaise de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerres.

Cette action sera précisée après aboutissement des études préalables (cf. point précédent).

2.3. Économie rurale et agricole

- **Actions de sensibilisation à l'alimentation locale et promotion des produits alimentaires locaux**

Par délibération en date du 7 juin 2019, le Pays de Béarn approuvait le projet de réponse à l'appel à projet « développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » initié par la DRAAF et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, afin de mener une démarche d'animation visant à l'émergence d'un projet agricole et alimentaire territorial.

Au printemps 2019, la candidature collective du Pays de Béarn, en partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques et l'association Collectif Fermier 64 a été lauréate de cet appel à projet. Cette démarche vise à la définition d'une stratégie collective déterminant des orientations communes et permettant à chacun d'agir dans son champ de compétences, en cohérence avec l'intervention de ses partenaires, en poursuivant notamment deux objectifs :

- La mise en place d'une instance de gouvernance du système alimentaire territorial pérenne, qui continuera de se réunir « au temps long » pour réguler le jeu d'acteurs impliqué dans ce système. Un lien privilégié sera recherché avec le conseil de développement du Pays de Béarn.
- La conception d'un plan d'actions identifiant, pour chaque opération envisagée, le maître d'ouvrage, les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en place et un échéancier. Ce plan doit traduire la dynamique d'alimentation durable impulsée en actions concrètes pour faire évoluer l'ensemble des pratiques à l'échelle du territoire.

L'objectif poursuivi vise à animer les échanges entre les différents acteurs œuvrant ou souhaitant œuvrer sur le sujet afin d'établir un plan d'actions commun à l'échelle du Béarn et en premier lieu, pour le compte des intercommunalités membres, de plus en plus investies sur le sujet.

Le premier programme d'actions sera abouti au printemps 2022 et, consécutivement, sera mis en œuvre avec la coordination et l'animation du Pays de Béarn.

- **Études d'opportunité et de faisabilité pour le développement d'équipements structurants en matière d'alimentation et d'agriculture de proximité**

Cette action sera précisée après aboutissement du premier plan d'actions en 2022.

AXE 3 : ANTICIPER

L'une des volontés des membres du Pays de Béarn est de tendre à une organisation collective dans le domaine de la politique contractuelle : forte coopération des ingénieries mobilisées sur ce sujet, anticipation des futurs contrats et programmes européens. Ainsi, il est proposé de travailler au rapprochement des dispositifs de contractualisation et de faire du Pays de Béarn une structure de coordination pour la définition de stratégies communes en matière de politiques contractuelles et de coopérations (transfrontalières et transnationales notamment).

Face aux enjeux de transition écologique et énergétique, le Pays de Béarn se doit également de bâtir une stratégie d'aménagement et de développement cohérente. Une analyse du fonctionnement territorial du Béarn, de ses écueils, de ses dynamiques a donc été nécessaire pour comprendre la structuration du territoire et comment le pratiquent ses habitants. Elle a vocation à être poursuivie et actualisée au temps long.

Enfin, pour aider le Pays de Béarn dans la mise en œuvre des actions qui ont été déclinées ci-dessus, un Conseil de Développement unique a été créé, qui, par la diversité de sa composition, sera un espace de dialogue privilégié. Issus d'horizons divers (économique, social, culturel, éducatif, associatifs..), les membres de ce Conseil de Développement sauront être force de propositions envers le pôle métropolitain.

3.1. Aménagement et prospective / Transitions écologique et énergétique

- **Démarche de prospective territoriale**

Le Pays de Béarn a acté, par la délibération du 30 mars 2018 la création d'un Conseil de Développement. Cette assemblée, installée en décembre 2019, peut être saisie ou s'auto-saisir de différents travaux.

Le législateur rappelle que le conseil de développement est notamment consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Au-delà des actions prioritaires de rayonnement et de promotion territoriaux, le Pays de Béarn souhaite faire émerger différents futurs possibles, différentes visions d'avenir pour son territoire au travers d'une démarche de prospective.

La prospective territoriale est une méthode qui permet de poser les jalons de l'anticipation de l'avenir commun d'un territoire. Cette approche réflexive autorise en retour de mettre en œuvre, le plus rapidement possible, des actions concrètes qui sont autant de jalons permettant d'atteindre l'ambition et la vision qui auront été déterminées par la démarche prospective.

Le Pays de Béarn considère que la mobilisation de la société civile est une condition *sine qua non* de la réussite de cette démarche. Il s'agira de mobiliser le plus largement possible les expertises, les compétences et les forces vives pouvant animer le dialogue territorial nécessaire à une telle démarche.

Au cœur des préoccupations, trois défis visant à reconstruire l'image du territoire et fonder son projet commun pourront être abordés :

- Un territoire qui maîtrise son attraction avec un volet important : les jeunes, cible prioritaire de la marque comme du projet de territoire ;
- Un territoire qui doit jouer les premières places face aux enjeux de transition : énergétique notamment, encore ici en termes d'image comme de projet ;
- Un territoire qui doit démultiplier ses coopérations externes (notamment transfrontalières et plus globalement européennes).

3.2. Mobilités et accessibilité du territoire

- **Élaboration d'un plan de mobilités Béarn**

Le Pays de Béarn a vocation à construire une stratégie de développement cohérente de son territoire sur le temps long.

Celle-ci nécessite un travail d'analyse territoriale, d'identification d'enjeux d'intérêt métropolitain afin de bâtir une vision partagée du Béarn.

La question des mobilités apparaît centrale dans cette démarche de compréhension du territoire : elle est au cœur des enjeux d'accessibilité, d'attractivité, de développement économique et touristique du Pays de Béarn mais également au centre des préoccupations quotidiennes des habitants.

Aussi, l'élaboration d'un Plan Mobilité fait sens à l'échelle du Pays de Béarn en terme de cohérence d'actions, de valorisation de bonnes pratiques et d'expérimentation de solutions innovantes.

Le Plan Mobilité Béarn a été engagé dès 2019 et a pour but de définir une stratégie commune en matière de mobilité, interne et externe au territoire, qui réponde à trois objectifs :

- traiter des différentes problématiques d'infrastructures et de services de transport pour apporter des solutions en matière de mobilité au sein du territoire, qu'il s'agisse de mobilités actives (marche, vélo), alternatives à la voiture (transport à la demande, réseau interurbain, liaisons ferroviaires...);
- positionner le Béarn à des échelles supra territoriales (le bassin de l'Adour, liaisons vers les grandes métropoles dont Bordeaux et Toulouse, Paris, les capitales européennes, l'Espagne) : le Pays de Béarn est la bonne échelle pour mener des réflexions stratégiques en matière de grandes infrastructures et d'accessibilité au territoire, notamment aéroportuaire et ferroviaire ;
- nourrir la réflexion menée par les intercommunalités du Béarn dans le cadre de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), sur l'éventuelle extension du syndicat de transport actuel pour les intercommunalités qui souhaiteraient y adhérer.

TRANSVERSAL

- **Animation du Conseil de développement (ingénierie interne)**

La création d'un Conseil de développement à l'échelle du Pays de Béarn traduit l'ambition d'impulser une véritable dynamique de projet de territoire global, par le Béarn et pour le Béarn.

Le Conseil de développement est composé de 100 membres issus d'une sélection de personnalités opérée par chacun des territoires ; des bénévoles actifs issus de la société civile qui contribuent à la dynamique démocratique locale, à l'élaboration et à la mise en place d'un projet de territoire pour le Béarn.

Sa composition, qui est paritaire, reflète la société civile béarnaise dans ses multiples composantes, mobilisant spécifiquement des personnalités ayant un attachement fort au Béarn et contribuant à la vie du territoire. Cette diversité induite est une des clés de la réussite du Conseil de Développement. Au-delà de l'appartenance, c'est la conscience de contribuer à un projet commun et la nécessité de se réunir pour mieux agir qui guidera l'action des membres du Conseil de développement.

Une gouvernance resserrée autour d'un Président et de son Bureau permet de coordonner l'ensemble des travaux conduits dans différents groupes thématiques :

- Alimentation et agriculture
- Identité(s)
- Planification
- Développement économique
- Jeunesse
- Prospective

L'animation et le secrétariat du Conseil de développement s'appuie sur une implication forte de l'équipe du Pays de Béarn. La qualité des réflexions et contributions du Conseil de développement suppose qu'il s'appuie sur une organisation et une animation efficaces et qu'il dispose d'un accompagnement d'ingénierie indispensable à la continuité des travaux et à leur bonne diffusion. Dans cet esprit, l'équipe du Pays de Béarn assure un rôle central dans l'animation des différentes séquences de travail et d'échanges, comme elle assure une fonction support de secrétariat.

Les avis et contributions du Conseil de développement ont vocation à alimenter la réflexion des élus préalablement à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Les missions du conseil de développement unique sont explicitement prévues par les lois MAPTAM et NOTRe comme suit :

1. Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire ;
2. Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification ;
3. Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Au-delà de ce cadre normé, plusieurs compétences peuvent être exercées par le Conseil de développement, afin de répondre aux enjeux du dialogue territorial et aux défis de la démarche portée par le Pays de Béarn. Ainsi, le Conseil de développement unique est investi ou s'investira de missions contribuant à :

- Promouvoir le territoire suivant l'axe majeur de l'ambition du Pays de Béarn d'accroître l'attractivité globale et la notoriété du territoire ;
- Participer aux travaux du Pays de Béarn;
- Animer des réseaux d'acteurs sur le territoire pour constituer les groupes de réflexions les plus pertinents au regard des thématiques qui seront abordées ou questionnées au sein des différents collèges ou de façon transversale ;
- Porter des actions et projets, expérimenter des initiatives collectives et revêtir en cela un rôle de laboratoire d'innovations territoriales, valorisant de plus les initiatives et projets citoyens.
- Animer le débat public sur le territoire en organisant des temps d'échanges et de rencontres à destination des citoyens, dépassant en cela le cadre strict de ses membres, et étant un levier de la sensibilisation et de la mobilisation de la population.

Ces missions sous-tendent un lien étroit entre les élus du Pays de Béarn et le Bureau du Conseil de développement afin de garantir une parfaite adéquation entre les sujets dont il se saisit et les orientations du pôle métropolitain.

Une relation directe entre le Bureau du Conseil de développement et le Bureau du Pays de Béarn, tout comme la nomination d'un élu référent auprès du Conseil de développement, contribuent à un travail en complémentarité.

3 - COÛTS PRÉVISIONNELS ET ÉLÉMENTS FINANCIERS 2022-2027

Déclinaison de l'opération	Récurrent (O/N)	Thématiques	Maître d'ouvrage	Coût 2022-2027	Etat		Région		Autofinancement	
AXE 1 : PROMOUVOIR										
Animation territoriale relative à l'axe « promouvoir »	Oui	Promouvoir	Pays de Béarn	540 000	108 000	20%	162 000	30%	270 000	50%
Elaboration d'une marque territoriale à l'échelle du Béarn	Non	Promotion territoriale et communication	Pays de Béarn	250 000	62 500	25%	62 500	25%	125 000	50%
Plan de communication	Oui	Promotion territoriale et communication	Pays de Béarn	450 000	90 000	20%	90 000	20%	270 000	60%
Elaboration du schéma local de l'enseignement supérieur et de l'innovation	Non	Enseignement supérieur, recherche et innovation	Pays de Béarn	45 000	11 250	25%	11 250	25%	22 500	50%
Etudes d'opportunité pour l'élargissement du spectre des formations	Non	Enseignement supérieur, recherche et innovation	Pays de Béarn	120 000	30 000	25%	30 000	25%	60 000	50%
Mise en œuvre du programme d'actions en faveur de la valorisation de l'identité culturelle du Béarn (dont langue et culture)	Oui	Identité culturelle et valorisation patrimoniale	Pays de Béarn	900 000	360 000	40%	360 000	40%	180 000	20%
SOUS-TOTAL		PROMOUVOIR		2 305 000	661 750	29%	715 750	31%	927 500	40%
AXE 2 : DEVELOPPER										
Animation territoriale relative à l'axe « développer »	Oui	Développer	Pays de Béarn	450 000	90 000	20%	135 000	30%	225 000	50%
Actions de marketing économique	Oui	Développement industriel et marketing économique	Pays de Béarn	800 000	160 000	20%	240 000	30%	400 000	50%
Actions relatives à la démarche de GPECT	Oui	Développement industriel et marketing économique	Pays de Béarn	330 000	132 000	40%	132 000	40%	66 000	20%
Développement d'outils commun au Béarn d'information et de communication touristique (mise en œuvre SADI)	Oui	Economie touristique et de montagne	Pays de Béarn	240 000	60 000	25%	60 000	25%	120 000	50%
Etudes préalables au projet de Mémorial du camp de Gurs (PSC, dialogue compétitif et montage juridique et d'exploitation)	Non	Economie touristique et de montagne	Pays de Béarn	240 000	60 000	25%	60 000	25%	120 000	50%
Projet de mémorial du Camp de Gurs	Non	Economie touristique et de montagne	A préciser selon études préalables							
Filière-bois : élaboration d'un plan d'approvisionnement territorial	Non	Economie rurale et agricole	Pays de Béarn	60 000	18 000	30%	18 000	30%	24 000	40%
Actions de sensibilisation à l'alimentation locale et promotion des produits alimentaires locaux	Non	Economie rurale et agricole	Pays de Béarn	180 000	45 000	25%	45 000	25%	90 000	50%
Etudes d'opportunité et de faisabilité pour le développement d'équipements structurants en matière d'alimentation et d'agriculture de proximité	Non	Economie rurale et agricole	Pays de Béarn	150 000	37 500	25%	37 500	25%	75 000	50%
SOUS-TOTAL		DEVELOPPER		4 755 000	1 264 250	27%	1 443 250	30%	2 047 500	43%
AXE 3 : ANTICIPER										
Animation territoriale relative à l'axe « anticiper »	Oui	Anticiper	Pays de Béarn	240 000	48 000	20%	72 000	30%	120 000	50%
Démarche de prospective territoriale	Non	Aménagement du territoire	Pays de Béarn	250 000	62 500	25%	62 500	25%	125 000	
Elaboration d'un plan de mobilités Béarn	Non	Mobilités et accessibilité	Pays de Béarn	100 000	25 000	25%	25 000	25%	50 000	
SOUS-TOTAL		ANTICIPER		590 000	135 500	23%	159 500	27%	295 000	50%
TRANSVERSAL : ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT										
Animation du Conseil de développement du Pays de Béarn	Oui	Animation territoriale société civile	Conseil de développement du Pays de Béarn	390 000	78 000	20%	117 000	30%	195 000	50%
SOUS-TOTAL		TRANSVERSAL		390 000	78 000	20%	117 000	30%	195 000	50%
TOTAL				8 040 000	2 139 500	27%	2 435 500	30%	3 465 000	43%

4 – AVENANT 1, ANNEE 2022

Déclinaison de l'opération	Coût 2022	Etat			Région		Autofinancement	
AXE 1 : PROMOUVOIR	AXE 1 : PROMOUVOIR							
Animation territoriale relative à l'axe « promouvoir »	90 000	9 000	10%	27 000	30%	54 000	60%	
Elaboration d'une marque territoriale à l'échelle du Béarn	80 000	20 000	25%	20 000	25%	40 000	50%	
Plan de communication	75 000	15 000	20%	15 000	20%	45 000	60%	
Elaboration du schéma local de l'enseignement supérieur et de l'innovation	45 000	11 250	25%	11 250	25%	22 500	50%	
Etudes d'opportunité pour l'élargissement du spectre des formations	50 000	12 500	25%	12 500	25%	25 000	50%	
Mise en œuvre du programme d'actions en faveur de la valorisation de l'identité culturelle du Béarn (dont langue et culture)	150 000	60 000	40%	60 000	40%	30 000	20%	
SOUS-TOTAL	490 000	127 750	26%	145 750	30%	216 500	44%	
AXE 2 : DEVELOPPER	AXE 2 : DEVELOPPER							
Animation territoriale relative à l'axe « développer »	75 000	15 000	20%	15 000	20%	45 000	60%	
Actions de marketing économique	60 000	12 000	20%	18 000	30%	30 000	50%	
Actions relatives à la démarche de GPECT	55 000	22 000	40%	22 000	40%	11 000	20%	
Développement d'outils commun au Béarn d'information et de communication touristique (mise en œuvre SADI)	0	0	25%	0	25%	0	###	
Etudes préalables au projet de Mémorial du camp de Gurs (PSC, dialogue compétitif et montage juridique et d'exploitation)	150 000	37 500	25%	37 500	25%	75 000	50%	
Projet de mémorial du Camp de Gurs								
Filière-bois : élaboration d'un plan d'approvisionnement territorial	60 000	18 000	30%	18 000	30%	24 000	40%	
Actions de sensibilisation à l'alimentation locale et promotion des produits alimentaires locaux	0	0	25%	0	25%	0	###	
Etudes d'opportunité et de faisabilité pour le développement d'équipements structurants en matière d'alimentation et d'agriculture de proximité	0	0	25%	0	25%	0	###	
SOUS-TOTAL	890 000	232 250	26%	256 250	29%	401 500	45%	
AXE 3 : ANTICIPER	AXE 3 : ANTICIPER							
Animation territoriale relative à l'axe « anticiper »	40 000	10 000	25%	10 000	25%	20 000	50%	
Démarche de prospective territoriale	150 000	37 500	25%	37 500	25%	75 000	50%	
Élaboration d'un plan de mobilités Béarn	100 000	25 000	25%	25 000	25%	50 000	50%	
SOUS-TOTAL	290 000	72 500	25%	72 500	25%	145 000	50%	
TRANSVERSAL : ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	TRANSVERSAL : ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT							
Animation du Conseil de développement du Pays de Béarn	65 000	6 500	10%	19 500	30%	39 000	60%	
SOUS-TOTAL	65 000	6 500	10%	19 500	30%	39 000	60%	
TOTAL	1 735 000	439 000	25%	494 000	28%	802 000	46%	